



CANADIAN
HUMAN RIGHTS
COMMISSION

COMMISSION
CANADIENNE DES
DROITS DE LA PERSONNE

World Conference on Indigenous Peoples
September 22-23, 2014

Statement by the Canadian Human Rights Commission

Delivered by:

Ms. Sherri Helgason,
Director, National Aboriginal Initiative

United Nations Headquarters, New York
Trusteeship Council Chamber

September 22, 2014



Mr./Madame Chairperson.

I am addressing you on behalf of the Canadian Human Rights Commission, which is Canada's national human rights institution. The Commission has been accredited with "A" status by the International Coordinating Committee of national human rights institutions.

The Commission works cooperatively with provincial and territorial human rights institutions, Indigenous peoples organizations and civil society organizations to promote and protect the human rights of all Canadians, including Indigenous peoples. It is guided in this work by the human rights principles enshrined in the *Canadian Human Rights Act* and the *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*.

The Commission welcomes the adoption of the World Conference Outcome Document and the consensus that has been reached on so many issues of fundamental importance to the promotion and protection of the rights of Indigenous peoples.

The Commission welcomes, in particular, the acknowledgement in the Outcome Document of the important role of national human rights institutions in achieving the goals of the *UN Declaration*.

The Commission applauds the commitment made by States today – including Canada – to prepare national action plans to implement the *UN Declaration* domestically. We recognize the potential of the *UN Declaration* to serve as a framework for reconciliation and the realization of all human rights for Indigenous peoples in Canada.

The Commission also applauds the commitment made by States to intensify efforts to prevent and eliminate all forms of violence and discrimination against Indigenous peoples and individuals, in particular women.

The Commission recognizes that Indigenous women in Canada continue to experience systemic discrimination, and face a persistent and disproportionate burden of violence. We further recognize that people facing discrimination and violence suffer more acutely if they lack access to justice.

The Commission will continue its efforts towards ensuring that all Indigenous peoples have access to human rights justice. To this end, the Commission is hosting a series of roundtable discussions with Indigenous women from coast to coast to coast, regarding the barriers to justice they encounter, as well as how to eliminate or reduce those barriers.

The Commission has also joined the widely-issued call for the government to institute an inquiry into missing and murdered Indigenous women with the goal of identifying and implementing the measures necessary to address the root causes of this problem. We



CANADIAN
HUMAN RIGHTS
COMMISSION

COMMISSION
CANADIENNE DES
DROITS DE LA PERSONNE

reiterate our call for Canada to take action in this regard, consistent with the commitments it has made today through its support of this Outcome Document.

The Commission's sincere hope is that measurable progress in the advancement of the rights of Indigenous peoples will be realized in Canada in the coming years. We are confident that through continued efforts to build partnerships with Indigenous peoples and all levels of government, the survival, dignity and well-being of Indigenous peoples can be improved for generations to come.

Thank you. Merci. Meegwetch.



CANADIAN
HUMAN RIGHTS
COMMISSION

COMMISSION
CANADIENNE DES
DROITS DE LA PERSONNE

Conférence mondiale sur les peuples autochtones
22-23 septembre 2014

Déclaration de la Commission canadienne des droits de la
personne

Prononcée par :

Madame Sherri Helgason
Directrice, Initiative nationale autochtone

Siège des Nations unies, New York
Conseil de tutelle

22 septembre 2014



Madame la Présidente ou Monsieur le Président,

Je m'adresse à vous au nom de la Commission canadienne des droits de la personne, l'institution nationale des droits de l'homme du Canada, qui a obtenu une accréditation de niveau A du Comité international de coordination des institutions nationales des droits de l'homme.

La Commission travaille en collaboration avec des institutions des droits de la personne provinciales et territoriales, des organisations autochtones et des organisations de la société civile pour promouvoir et protéger les droits de tous les Canadiens, y compris les Autochtones. Elle est guidée dans son travail par les principes de respect des droits de la personne garantis par la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et la *Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones*.

La Commission se réjouit de l'adoption du Document final sur la Conférence mondiale et du consensus obtenu sur tant de sujets d'une importance fondamentale pour la promotion et la protection des droits des Autochtones.

Elle note avec une satisfaction particulière la reconnaissance qui y est faite du rôle important des institutions nationales des droits de l'homme dans l'atteinte des objectifs de la *Déclaration des Nations unies*.

La Commission applaudit à l'engagement qu'on prit aujourd'hui des États, dont le Canada, de préparer un plan d'action national pour la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations unies*. Nous reconnaissons le potentiel de la *Déclaration* comme cadre pour la réconciliation et l'obtention par les Autochtones du Canada d'une pleine jouissance de leurs droits.

La Commission félicite aussi les États pour l'engagement qu'ils ont pris d'intensifier les efforts visant à prévenir et à éliminer toute forme de violence ou de discrimination envers les Autochtones, peuples et individus, et en particulier les femmes.

La Commission reconnaît que les femmes autochtones au Canada continuent de subir une discrimination systémique, et sont exposées à un niveau de violence persistant et disproportionné. Nous reconnaissons également que les personnes victimes de discrimination et de violence souffrent encore plus du manque d'accès à la justice.

La Commission continuera d'œuvrer pour que tous les Autochtones puissent avoir accès à la justice en matière de droits de la personne. À cette fin, la Commission organise une série de tables rondes auxquelles participeront des femmes autochtones de partout au pays pour connaître les obstacles à la justice qu'elles rencontrent, et découvrir comment éliminer ou amoindrir ces obstacles.

La Commission s'est aussi jointe aux nombreuses voix réclamant du gouvernement qu'il ouvre une enquête sur les disparitions et les meurtres de femmes autochtones,



CANADIAN
HUMAN RIGHTS
COMMISSION

COMMISSION
CANADIENNE DES
DROITS DE LA PERSONNE

dans le but de trouver et de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour traiter les causes profondes de ce problème. Nous réitérons notre appel au Canada à agir en ce sens et en accord avec l'engagement qu'il a pris aujourd'hui en soutenant le Document final.

La Commission espère sincèrement voir le Canada réaliser des progrès concrets ces prochaines années pour la promotion des droits des Autochtones. Nous poursuivrons nos efforts constants pour établir des partenariats avec les Autochtones et tous les ordres de gouvernement, sachant que la survie, la dignité et le bien-être des Autochtones s'en trouveront améliorés pour des générations à venir.

Merci. Thank you. Meegwetch.